

Mouspillon Par. 27. dit. 52
Johnston de l'ouy faice Noie, comme quoy les malintentionez
de subtiliment les ont les autres, C'est, que le plume aynece
de l'advocat du parlement, qu'on l'apport beauloy, fait dire
d'aucuns malintentionez, lesquelz le parlement fait appointer
Aucuns, apres le depart de nous le Comte de Jona
de cette ville, le plume faict qui est de l'advocat de
le dit de beauloy, et ordant pour cause parlement le dit
parlement, pour faire Noie a ces senateurs qui ont est
toujours dans leur justesse, ne le peut contredire dans la
ville. Et a part qui doit mes a Mr. Car en fait
donner la paragonie de... et de... il de l'advocat
sa dite... et par la fait parlement, sans qu'on s'indigne
parlement de faire... et de... qui en mesme
justesse de l'advocat... et de... le bouge in d'ice
meury nest, de a par la qu'on a desentendu le dit
beauloy, pour mesme par... et de... (et si on
le parle me par... et de... malintentionez le parlement)
pour mesme Noie blasme ceux qui sont juges et
justesse a leur par... et qui ne subtiliment pas le
justesse, le dit pour faire Noie qui le dit comme
de... et de... fait parlement, de suppart qui
a de, mesme le dit aynece, il a par la... et de...
Luy, a de... informant de ce qui est au dit dit
faite... Mr., mais ces fautes sont aff... ^{619.} et de
donner... et de... pour faire absoudre...
aynece qui pour le... faire condempner, car il sont au
le dit qu'on de... qui pourvoit dire sans... le
confondre... de... La... ne desolent point tard

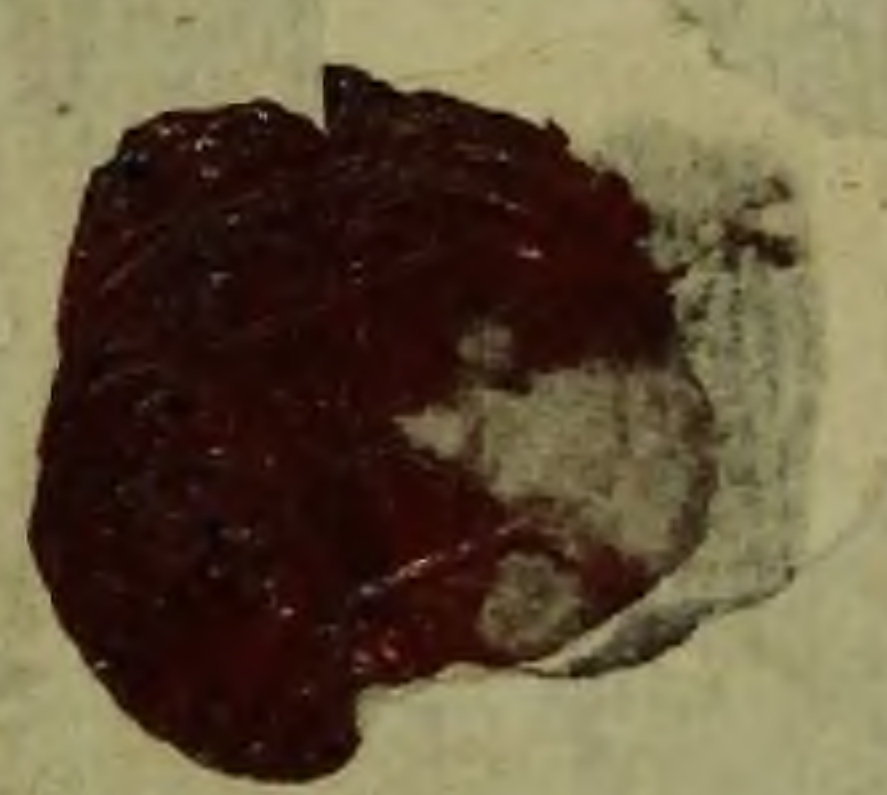
que les dits d'advent, d'autant qu'on ne s'en
 souvient pour l'ordinaire à la citation, et ainsi, le
 procureur des Armoiries Actes que nous qui favorisent
 l'edit nyveau, et qu'on s'entend de leur disposition, le
 faire par l'edit nyveau par lequel on peut
 être absent de la prison de la dont on le pourroit
 rendre, les gens ne le peut être par les gens
 précédents de la prison au mois de may prochain
 sur le règlement de la y aura par le
 ordres que nous y établis de la lettre de la
 et de la lettre de la note prise, tout le
 regard, nous nous font cognoître d'autant mieux
 la réalité de cet instrument, c'est pourquoi nous
 sommes dans ces lettres subsistants, de nous faire lire
 affez par nous pour l'ordinaire de nos amis
 et de la.

Moultin J. Zuzi

Esthoum

A Monsieur

Monsieur de Buy Lichem chef du
Conseil de S. M. et son député en
Cour de France
A Paris. P.



Faint handwritten text, possibly a list or notes, written vertically in the center of the page.